

commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00100 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1 de l'ordre du jour

CX/PR 01/1
Décembre 2000

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

Trente-troisième session

La Haye (Pays-Bas), 2 – 7 avril 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le Comité du Codex sur les résidus de pesticides tiendra sa trente-troisième session dans la Rembrandtzaal, au Nederlands Congresgebouw, Churchillplein 10, La Haye (Pays-Bas) du lundi 2 avril à 9 h 30 au samedi 7 avril 2001.

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/PR 01/1
2.	Nomination des rapporteurs	
3.	Questions portées à l'attention du Comité	CX/PR 01/2
4.	Rapport sur les considérations générales des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 1999 et 2000	Rapports des JMPR de 1999 et 2000 (Section 2)
5.	Calcul des quantités de résidus apportées par l'alimentation et fixation des LMR:	
	a) Évaluation de l'exposition intense à des résidus d'origine alimentaire	CX/PR 01/3 Rapport de la JMPR de 2000
	b) Examen de la procédure destinée à prendre en compte les préoccupations concernant l'exposition chronique à des résidus d'origine alimentaire	CX/PR 01/4
	c) Principes et méthodologies d'analyse des risques utilisés jusqu'à présent dans les travaux du Comité	CX/PR 01/5
	d) Rapports sur la révision des régimes alimentaires régionaux et sur l'information concernant les transformations	CX/PR 01/6
6.	Projets et avant-projets de limites maximales de résidus dans les produits d'alimentation humaine et animale:	
	a) Possibilité de fixer des LMR pour les productions végétales génétiquement modifiées et pour les résidus de métabolites	CX/PR 01/7

Point de l'ordre du jour	Objet	Cote du document
	b) Caractère approprié des DJA et LMR actuelles en ce qui concerne les nourrissons et les enfants	CX/PR 01/8
	c) Projets et avant-projets de limites maximales de résidus dans les produits d'alimentation humaine et animale, à l'étape 7 et à l'étape 4	CL 2000/49-PR
	Observations des gouvernements, à l'étape 6 et à l'étape 3	CX/PR 01/9-Add.1**
7.	Harmonisation des LMR pour les substances utilisées à la fois comme pesticides et comme médicaments vétérinaires: avant-projets d'amendements à la classification Codex des produits d'alimentation humaine et animale, à l'étape 4	ALINORM 01/24, Annexe V
	Observations des gouvernements à l'étape 3	CX/PR 01/10
8.	Questions liées aux méthodes d'analyse pour les résidus de pesticides:	
	a) Avant-projets d'amendements aux directives sur les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides	CX/PR 01/11
	b) Avant-projets d'amendements à la section Introduction des méthodes d'analyse recommandées pour les résidus de pesticides	CX/PR 01/12
	c) Révision de la liste des méthodes d'analyse pour les résidus de pesticides	CX/PR 01/13
	d) Paramètres et critères pour l'évaluation de la pertinence des méthodes d'analyse aux fins du CCPR	CX/PR 01/14
9.	Établissement des listes prioritaires Codex de pesticides	CX/PR 01/15; CL 2000/14-PR; ALINORM/24 Annexe VII
10.	Élaboration de LMR pour les épices	CX/PR 01/16
11.	Document de travail sur les autres facteurs légitimes qui ont été ou qui sont actuellement pris en compte dans le cadre de l'analyse des risques pour les travaux du Comité	CX/PR 01/17
12.	Document de travail sur la nécessité de réviser la classification Codex des produits d'alimentation humaine et animale	CX/PR 01/18
13.	Autres questions et travaux futurs	
14.	Date et lieu de la prochaine session	
15.	Adoption du rapport	

N.B: Les documents de travail, à l'exception de l'ordre du jour provisoire, seront distribués par le Secrétariat néerlandais du Comité. Les documents signalés par deux astérisques seront disponibles à la réunion. Pour tout renseignement, veuillez prendre contact avec Mme K.A. Schenkeveld, Ministère de la santé, des affaires sociales et des sports, BP 20350, 2500EJ La Haye (Pays-Bas) (télécopie: +31-70-340-5177 ou Mél: ka.schenkeveld@minvws.nl).

Les documents de travail seront aussi affichés sur le site web du Codex. Ils pourront être téléchargés et imprimés à partir de l'adresse suivante: <http://www.codexalimentarius.net>

Mesdames et Messieurs les délégués sont priés d'apporter en séance tous les documents qui leur auront été distribués car le nombre d'exemplaires supplémentaires disponibles lors de la réunion sera limité.

Le Groupe de travail ad hoc sur l'établissement des listes prioritaires Codex de pesticides se réunirait dans la Escherzaal 1 à 10 heures le samedi 31 mars et le Groupe de travail ad hoc sur les méthodes d'analyse se réunira dans la Escherzaal 1 le mardi 3 avril à 11 heures.

NOTES RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR PROVISoire

- Point 1 **Adoption de l'ordre du jour:** Conformément à l'Article V.1 du Règlement intérieur, le premier point de l'ordre du jour sera l'adoption de l'ordre du jour.
- Point 2 **Nomination des rapporteurs:** Conformément à l'Article II.5 et à l'usage établi, le Comité nommera des rapporteurs selon les besoins.
- Point 3 **Questions portées à l'attention du Comité:** Le Comité examinera les questions portées à son attention par la Commission et par d'autres Comités du Codex qui se sont réunis depuis la trente-deuxième session du CCPR.
- Point 4 **Rapport sur les considérations générales des réunions conjointes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR) de 1999 et 2000:** Le Comité examinera les sections 2 des rapports des réunions de 1999 et 2000 de la JMPR qui ont des incidences sur les travaux du CCPR.
- Point 5a) **Calcul des quantités de résidus apportées par l'alimentation et fixation des LMR: - Évaluation de l'exposition intense à des résidus d'origine alimentaire:** L'examen de cette question avait été reporté par le Comité à sa trente-deuxième session. Deux documents seront préparés par l'OMS (CL 2000/27-PR: Partie 4 (A et B)), rapport de la JMPR de 2000.
- Point 5b) **Calcul des quantités de résidus apportées par l'alimentation et fixation des LMR: - Examen de la procédure destinée à prendre en compte les préoccupations concernant l'exposition chronique à des résidus d'origine alimentaire:** Le document CX/PR 01/4 sera préparé par l'Australie (CL 2000/27-PR: Partie 3 A).
- Point 5c) **Calcul des quantités de résidus apportées par l'alimentation et fixation des LMR: - Principes et méthodologies d'analyse des risques utilisés jusqu'à présent dans les travaux du Comité:** Le document CX/PR 01/5 sera préparé par le Président du Comité.
- Point 5d) **Calcul des quantités de résidus apportées par l'alimentation et fixation des LMR: - Rapports sur la révision des régimes alimentaires régionaux et sur l'information concernant les transformations:** L'OMS préparera des rapports sur la révision des régimes alimentaires régionaux et sur les études concernant les transformations en vue du calcul estimatif des quantités de résidus apportées par l'alimentation (CL 2000/27-PR: Partie 4 C)).
- Point 6a) **Résidus de pesticides dans les produits d'alimentation humaine et animale: - possibilité de fixer des LMR pour les productions végétales génétiquement modifiées et pour les résidus de métabolites:** Le document CX/PR 01/7 sera préparé par le Canada (CL 2000/27-PR: Partie B)).
- Point 6b) **Résidus de pesticides dans les produits d'alimentation humaine et animale: - Caractère approprié des DJA et des LMR actuelles en ce qui concerne les nourrissons et les enfants.** Les Pays-Bas prépareront le document CX/PR 01/8.
- Point 6c) **Projets et avant-projets de limites maximales de résidus dans les produits d'alimentation humaine et animale, à l'étape 7 et à l'étape 4.** Ce point inclut l'examen des projets et avant-projets de LMR à l'étape 7 et à l'étape 4 de la procédure Codex, la suppression de LMR Codex en vigueur et les listes communes de LMR pour certains ensembles de pesticides apparentés.

- Point 7 **Harmonisation des LMR pour les substances utilisées à la fois comme pesticides et comme médicaments vétérinaires: avant-projets d'amendements à la classification Codex des produits d'alimentation humaine et animale, à l'étape 4 de la procédure accélérée** – Le Comité sera invité à finaliser les travaux sur les amendements ci-dessus. Les observations des gouvernements reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2000 /13-PR seront compilées dans le document CX/PR 01/10.
- Points 8 a) et b) **Avant-projets d'amendements aux directives sur les bonnes pratiques de laboratoire en matière d'analyse des résidus de pesticides (CX/PR 01/11) et avant-projets d'amendements à la section Introduction des méthodes d'analyse recommandées pour les résidus de pesticides (CX/PR 01/12).** À sa quarante-septième session, le Comité exécutif a approuvé la préparation des amendements ci-dessus qui seront présentés par les Pays-Bas.
- Points 8 c) et d) **Documents sur la révision de la liste des méthodes d'analyse pour les résidus de pesticides (CX/PR 01/13) et sur les paramètres et critères pour l'évaluation de la pertinence des méthodes d'analyse aux fins du CCPR (CX/PR 01/14):** Ces deux documents seront préparés par les Pays-Bas. Le document CRD 1 sera préparé par le Groupe de travail *ad hoc* sur les méthodes d'analyse.
- Point 9 **Etablissement des listes prioritaires Codex de pesticides:** L'élaboration de la liste prioritaire correspond à l'étape 1 de la procédure Codex pour les LMR. Le Comité examinera le document CX/PR 01/15 préparé par l'Australie sur la base des propositions reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2000/14-PR.
- Point 10 **Elaboration de LMR pour les épices** – Suite à la décision du Comité à sa trente-deuxième session, le document CX/PR 01/16 résumant les données reçues en réponse à la lettre circulaire CL 2000/27-PR, Partie 3 D sera préparé par l'Afrique du Sud.
- Point 11 **Document de travail sur les autres facteurs légitimes qui ont été ou qui sont actuellement pris en compte dans le cadre de l'analyse des risques pour les travaux du Comité** – Le Comité sera invité à examiner un document (CX/PR 01/17) en vue de faire rapport au Comité sur les Principes généraux sur ce sujet.
- Point 12 **Document de travail sur la nécessité de réviser la classification Codex des produits d'alimentation humaine et animale** – Le Comité sera invité à examiner un document (CX/PR 01/18) afin de décider de la nécessité de réviser la classification Codex des produits d'alimentation humaine et animale.
- Point 13 **Autres questions et travaux futurs:** Conformément à l'Article V.5 du Règlement intérieur, tout Membre de la Commission peut proposer d'inclure des points spécifiques s'ils sont urgents. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouveaux travaux s'ils sont conformes aux objectifs à moyen terme et sous réserve qu'ils soient approuvés par la Commission ou par son Comité exécutif.
- Point 14 **Date et lieu de la prochaine session.** Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de la prochaine session.
- Point 15 **Adoption du rapport:** Conformément à l'Article VIII du Règlement intérieur et à l'usage établi, le Comité adoptera le rapport de sa trente-troisième session sur la base d'un projet de rapport rédigé par le Secrétariat.